



Demande d'abattage d'un arbre

Autorisation communale pour demande d'abattage d'arbre selon art. 5 et suivants LPNMS, selon art. 15 et suivants RPLNMS et selon le règlement communal de protection des arbres.

Propriétaire : Lota Betim et Gzim

Désignation des arbres : Mélèze

Situation : parcelle No 583

Motifs : Aménagement du jardin

Affichage au pilier public : du 1^{er} au 30 octobre 2024

Le dossier peut être consulté durant cette période au Greffe municipal. Les éventuelles oppositions sont à adresser durant le délai de publication à la Municipalité de Lavey-Morcles, rue Centrale 16, 1892 Lavey-Village.

Lavey, le 1^{er} octobre 2024

Greffe municipal